

Bayeux

La difficile sectorisation des collèges

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 28 mars 2018

315 mots



De nombreux élèves de CM2 ont reçu leur affectation, après avoir participé aux portes ouvertes dans les collèges. - Crédit Ouest-France

Après la fermeture du collège de Port-en-Bessin, une nouvelle répartition des élèves est mise en place pour l'entrée en 6^e.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi mettre en place une sectorisation dans les collèges de Bayeux ?

Jusqu'à présent, l'affectation des élèves dépendait essentiellement de l'école où ils avaient été scolarisés. À la différence d'autres villes du département, il n'y avait pas de sectorisation à Bayeux. Avec la fermeture du collège de Port-en-Bessin et l'arrivée de plus de 150 nouveaux collégiens dans les deux établissements de la ville, cette carte scolaire s'impose.

Qu'est ce que la sectorisation ?

Les élèves qui feront leur rentrée en 6^e en septembre seront désormais affectés à un collège en fonction de leur lieu de domicile. En février, la carte de cette sectorisation a été étudiée. Elle permet de répartir les futurs collégiens entre Letot et Alain-Chartier. Deux collèges qui vont accueillir chacun une centaine d'élèves supplémentaires.

Pourquoi cette sectorisation a-t-elle connu des ratés ?

Quatre jours après les portes ouvertes dans les collèges bayeusains, samedi 17 mars, plusieurs familles ont eu la surprise de découvrir que leur enfant n'était pas affecté dans l'établissement qu'ils avaient visité, sur les conseils de leur école d'origine. Pire, certains ont eu un contre-ordre en moins d'une semaine. « **Le mardi, l'école a remis à mon fils une affectation pour Alain-Chartier, explique une mère de famille de Maisons. Le vendredi, une nouvelle feuille était distribuée et il partait à Letot !** »

Est-elle définitive ?

« **Non, la sectorisation risque de bouger, ce qui est rare**, répond la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. **Des ajustements vont être effectués pour les enfants venant des écoles de Port-en-bessin, Étreham et Longues-sur-Mer.** » La carte doit être officialisée jeudi. Les familles seront donc bientôt avisées du collège d'affectation de leur enfant.

Eric MARIE.